



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fédérations, associations et clubs

Question écrite n° 17910

Texte de la question

Mme Pascale Gruny attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports sur les élections fédérales FFA. En effet, l'organisation des élections représentatives a lieu à l'issue de chaque olympiade et des élections complémentaires sont organisées chaque année en cas de nécessité pour compléter en cas de décès, de démission ou de radiation. Aux niveaux départemental, régional et fédéral, le processus est le suivant : les représentants de ligue votent autant de fois qu'il y a de licenciés dans la ligue, en tenant compte des majeurs mais aussi des mineurs et des ressortissants étrangers. Elle s'interroge donc sur la valeur d'un tel vote qui revient à voter au nom d'enfants.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Gruny](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17910

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2008, page 1569

Question retirée le : 17 février 2009 (Fin de mandat)